

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE L'EAU
ET DE L'ENERGIE

PROGRAMME DE REFORMES DU
SECTEUR DE L'ELECTRICITE AU
CAMEROUN

COOPERATION CAMEROUN-BANQUE MONDIALE
CAMEROUN – WORLD BANK COOPERATION



LA BANQUE MONDIALE
250 - CAMEROUN DE LA RUE MOULLE

Programme P178136 (Crédit IDA 73940-CM)
Unité de Coordination du Programme
(UCP-PforR)

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF WATER
RESSOURCES AND ENERGY

CAMEROON POWER SECTOR
REFORM PROGRAM

DECISION N° 000011 /D/MINEE/PRSEC-PforR/UCP/SPM/2026 DU 27 AVR 2026
Portant attribution du Contrat passé après Demande de Propositions N°000003/DP/MINEE/PRSEC-
PFORR/UCP/2025 DU 27/02/2025, pour le recrutement d'une agence independante de verification en
charge de l'evolution des trajectoires annuelles des resultats lies au decaissement.

LE COORDONNATEUR DU PROGRAMME DE REFORMES DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE AU
CAMEROUN,

- Vu la Constitution ;
Vu la Loi N°2025/012 du 17 décembre 2025 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026 ;
Vu La Loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres Entités Publiques ;
Vu la Loi n° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun
Vu le Décret n°2012/501 du 07 Novembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Eau et l'Energie ;
Vu le Décret n°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le Décret n°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
Vu le Décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le Décret n°2021/7341/PM du 13 octobre 2021 fixant les règles régissant la création, l'organisation et le fonctionnement des Programmes et Projets de Développement ;
Vu l'Arrêté n°020/PM/CAB du 19 Mars 2024 portant création organisation et fonctionnement de l'Unité de Coordination du Programme de Réformes (PforR) dans le Secteur de l'Electricité au Cameroun ;
Vu l'Arrêté n°0001/A/MINMAP du 11 janvier 2024 portant création d'une Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Programme Axé sur les Résultats (PforR) ;
Vu la Circulaire N°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant Instructions relatives à la l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2026 ;
- Considérant la Convention de Financement relative au Programme de Réformes du Secteur de l'Electricité au Cameroun, signée le 20 novembre 2023 entre la République du Cameroun et l'Association Internationale pour le Développement (AID) ;
Considérant le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projet d'Investissement (FPI), Edition Juillet 2016, mise à jour en septembre 2023, en février 2025 puis en septembre 2025 ;
Considérant Le Demande de Propositions N°000003/DP/MINEE/PRSEC-PFORR/UCP/2025 du 27/02/2025, pour le recrutement d'une agence indépendante de vérification en charge de l'évolution des trajectoires annuelles des résultats lies au décaissement ;
Considérant la proposition de la Commission Spéciale de Passation des Marchés datée du 05 novembre 2025 ;
Considérant Le Procès-Verbal de négociation daté du 29 décembre 2025 ;
Considérant L'avis de la Commission Centrale de Contrôle des Marchés des Autres Infrastructures datée du 23 février 2026;

Considérant Lettre d'arbitrage de l'Autorité des Marchés Publics datée du 26 mars 2026 ;
Considérant les nécessités de services,

DECIDE :

Article 1^{er} : Conformément à la méthode de Sélection Fondé sur la Qualité et le Coût (SFQC) spécifiée dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projet d'Investissement (FPI), Edition Juillet 2016, mise à jour en septembre 2023, en février 2025 puis en septembre 2025, le Consultant ci-après dont les qualifications ont été jugées satisfaisantes, a été invité à la séance de négociation du contrat ayant abouti au montant suivant :

Nom et adresse du Consultant	Intitulé	Tranche Ferme (2026)	1ere Tranche Conditionnelle (2027)	2ème Tranche Conditionnelle (Partie 2028)	Total Tranches (en FCFA)
SYNEX CONSULTING SARL 02 BP 8063 Cotonou Benin Té : + 229 63400088 66266775 Email : esynex@yahoo.fr	Montant HTVA (en FCFA)	266 112 000	266 112 000	133 056 000	665 280 000
	Montant TTC (en FCFA)	317 338 560	317 338 560	158 669 280	793 346 400
	Durée	12 mois	12 mois	06 mois	30 mois

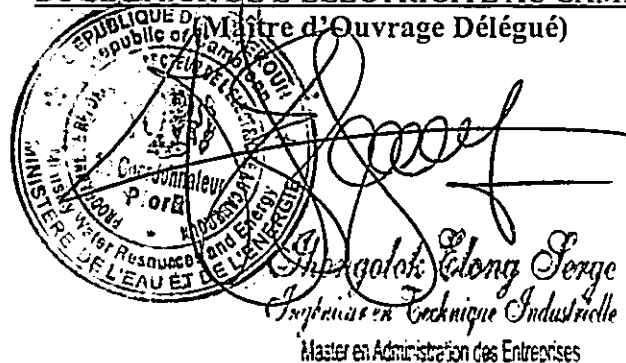
Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

**LE COORDONNATEUR DU PROGRAMME DE REFORMES
DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE AU CAMEROUN**

Ampliations :

- MINMAP (pour Information) ;
- ARMP (pour Publication) ;
- MINEE ;
- CSPM-PforR ;
- Archives/Chronos

(Maître d'Ouvrage Délégué)



Abogotok Elong Serge
Ingénieur en Technique Industrielle
Master en Administration des Entreprises